

Rentrée scolaire le 15 septembre 2010



Le ministère de l'Education a annoncé que la rentrée scolaire pour les élèves inscrits aux établissements éducatifs (public et privé) interviendra le mercredi 15 septembre 2010. Et d'ajouter, dans un communiqué publié, lundi, que les enseignants devront rejoindre leurs écoles, le mardi 14 septembre 2010.

Plus de deux millions d'élèves reprendront, mercredi 15 septembre 2010, le chemin de l'école, dans les différents établissements scolaires, pour la nouvelle année 2010-2011.

Ils seront un million huit mille 537 élèves dans les écoles et 965 mille 625 dans les collèges et lycées, encadrés par 62 mille instituteurs et 80 mille professeurs.

La nouvelle année scolaire enregistre, d'autre part, la création de 21 nouveaux établissements éducatifs, pour un coût global de 42 millions de dinars, alors que le volume des investissements consacrés au programme d'entretien et de maintenance des établissements scolaires s'élève à 77,5 millions de dinars (MD).

Les préparatifs de la rentrée scolaire coïncident, cette année, avec le démarrage de la mise en œuvre des objectifs du programme présidentiel pour la prochaine étape, dans son volet relatif à l'éducation. Un ensemble de mesures ont été décidées, lors du conseil ministériel tenu le 20 août 2010, sous la présidence du Chef de l'Etat, pour le suivi de la concrétisation de ces objectifs.

Afin de consacrer le rôle de l'école en tant qu'espace d'enracinement de l'identité nationale et des valeurs de citoyenneté, des changements ont été introduits en prévision de la nouvelle année scolaire, au niveau de la manière d'effectuer le salut du drapeau, dans les établissements scolaires.

Ainsi, toutes les salles de classe seront ornées d'un drapeau national, de même dimension, ainsi que du texte de l'hymne national et d'une charte du salut du drapeau dont voici le texte: "Je salue le drapeau, par loyauté envers la Tunisie, par fidélité à ses martyrs et pour le triomphe des valeurs de la République: Ordre, liberté et justice", ceci en remplacement du salut du drapeau dans les cours de récréation.

Au niveau de l'amélioration de la qualité de l'enseignement de base, il sera procédé au cours de cette année, à l'élaboration des programmes et des livres pour l'enseignement des langues française et anglaise, à partir des deuxième et troisième années, ainsi que de certaines matières en langues étrangères, et à la formation des enseignants dans ce domaine.

Cette nouvelle année scolaire sera marquée, en outre, par la création d'une commission permanente pour les programmes

d'enseignement, représentant tous les secteurs et toutes les composantes de la société civile concernés. Elle sera chargée de définir et de fixer le référentiel national pour les programmes et les livres scolaires, et de garantir la complémentarité entre ces manuels.

Au niveau des systèmes d'évaluation et de passage de classe, les efforts seront orientés vers la promotion de l'évaluation et du suivi, ainsi que vers l'adoption du passage de classe, selon le mérite, en vue de consolider le niveau scolaire. De ce fait, Le bulletin de notes pour le cycle primaire indiquera la moyenne générale, la moyenne maximale et la plus basse pour permettre aux parents de suivre leurs enfants.

L'évaluation touche, d'autre part, certaines matières principales, telles que l'écriture, la dictée et le calcul mental. Il sera procédé à l'adoption des coefficients à partir de la 5ème année primaire, avec un coefficient 2 pour les matières principales et un coefficient 1 pour les autres matières.

Des réaménagements seront, d'autre part, apportés au niveau de la vie scolaire et de l'emploi du temps, et dans le cadre de la rationalisation de la répartition des périodes de cours et celles des vacances qui se situaient entre 4 et 15 jours et ce, afin de ne pas perturber le rythme des cours. Dans ce sens, la nouvelle année scolaire sera marquée par l'adoption de nouvelles dispositions visant à garantir l'équilibre entre ces différentes périodes. Ainsi, chaque période de cours devra durer 7 semaines suivies de vacances de 9 à 11 jours.

Dans le même contexte, il sera procédé à l'adoption d'une expérience pilote avec une période continue, dans certains établissements éducatifs, et cela dans le cadre de la révision du temps scolaire conformément aux besoins des élèves et des éducateurs.

Par ailleurs et à partir de cette année, les semaines bloquées des examens seront éliminées, dans les collèges, afin d'éviter la perte de journées d'études effectives estimées à 9 semaines et de donner aux professeurs plus de liberté dans le choix des dates des contrôles et de leurs contenus, selon le rythme de progression des programmes.

Les premières vacances auront lieu au mois de novembre 2010, les deuxièmes en décembre 2010, les troisièmes en février 2011 et les quatrièmes en avril 2011.

Afin de préserver la sécurité des élèves et prévenir les comportements d'incivisme au sein et en dehors des établissements éducatifs, le "bac sport" sera annulé cette année. La moyenne annuelle dans cette matière sera adoptée, surtout qu'il a été remarqué que la note attribuée à l'examen du "bac sport" est proche de la moyenne annuelle dans cette matière.

Sur un autre plan, les efforts sont orientés vers la promotion de la filière technique aux collèges et lycées, ainsi que l'instauration d'un système d'orientation scolaire graduelle, afin d'aider l'élève à adopter un cursus correspondant à ses aptitudes et garantissant une haute employabilité. Cette orientation vise à porter le taux des élèves orientés vers l'enseignement technique à 50 pc, à l'horizon 2014, et à

adapter le système éducatif et l'enseignement supérieur aux besoins de l'économie nationale.

Ces efforts devront permettre d'améliorer la qualité de l'enseignement, de renforcer les acquis des élèves, dans les domaines des langues et des sciences, de réduire l'échec scolaire et d'améliorer le classement de la Tunisie, dans les évaluations internationales, outre d'adapter la vie scolaire aux attentes de l'élève.

Le secteur de l'éducation bénéficie, ainsi, d'un intérêt particulier, en Tunisie, avec des investissements importants de l'Etat évalués à 15,5 pc du budget.